

PLAN DE SITUATION DRESSE POUR ENQUETE

CREATION DEUX VILLAS JUMELLES ET GARAGES

Commune de Moudon

Lieu-dit : Gréchon

Adresse : Chemin des Mésanges 2

Coordonnées moyennes : 2'551'380 / 1'169'520

altitude : 550 m. env.

Zone d'affectation : zone de villas

Limite des constructions : Alignement du 14.02.1961 -----

Zone de danger : ---

Secteur de protection des eaux : üB

Degré de sensibilité au bruit (adopté) : II

Note au recensement architectural : ---

Raccordements EC / EU : ———— EC existant

————— EU existant

----- EC projeté

----- EU projeté

Mention : ---

Dérogation : à l'alignement du 14.02.1961

Particularité : ---

Avant fractionnement

Parcelle n° 1063

Selon feuillet RF en date du 15.02.2022

Habitation eca 1252 136 m²

Jardin 2039 m²

Total 2175 m²

Propriétaire : Jean-Jacques RECORDON

Après fractionnement

Parcelle n° 1063

Habitation eca 1252 136 m²

Jardin 644 m²

Total 780 m²

Parcelle n° 1876

Jardin 1395 m²

Total 1395 m²

Propriétaire : Jean-Jacques RECORDON

Propriétaires des parcelles voisines

1059 Anne-Claude RYSER

1060 Brahim et Sanije GASHI

La réalisation du projet implique une mise à jour du plan RF



Av. Reller 42 | case postale 375 | 1800 Vevey 1 | 021 925 36 00

vevey@geo-solutions.ch

www.geo-solutions.ch

Vevey, le 8 mars 2022



Nicolas BORGEAUD
Ingénieur géomètre breveté

Le propriétaire :

L' auteur du projet :

Au nom de la Municipalité
La syndique Le secrétaire

C. PICO



A. IMERI

Déposé à l'enquête publique

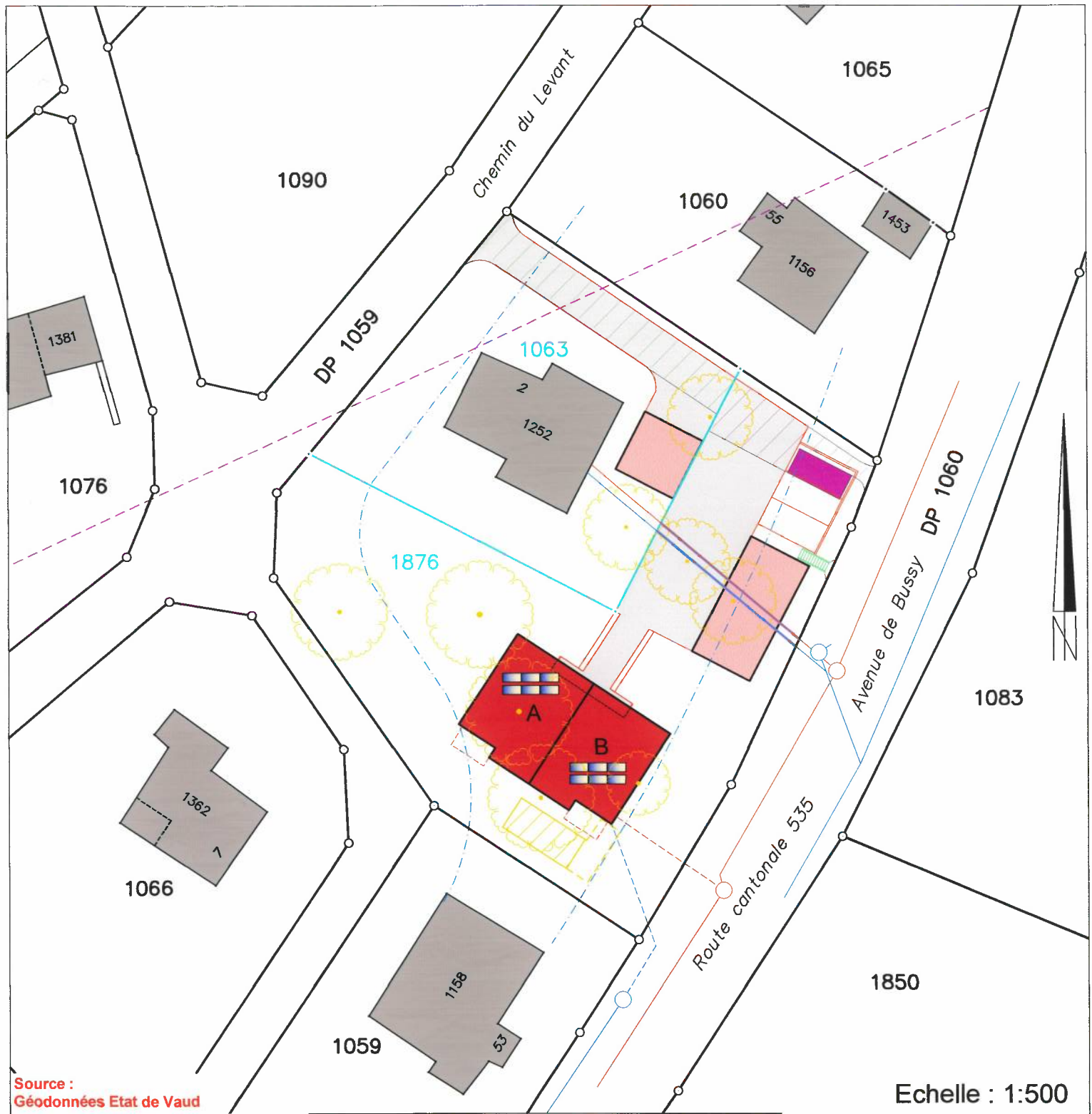
du 11 JUN 2022

au 10 JUL 2022

au Bureau technique de Moudon

L'atteste:

COMMUNE DE MOUDON
BUREAU TECHNIQUE



Source : Géodonnées Etat de Vaud

Echelle : 1:500

Servitude : Seule la PJ du RF fait foi

ID 05/2965 C Canalisations(s) d'eau et ouvrages accessoires

Servitude en cours d'inscription :

Passage à pied et pour tous véhicules (à modifier)

Passage à pied et pour tous véhicules

Place de parc extérieures (à modifier)

Passage de canalisations d'égouts (eaux claires et eaux usées)

Légende :

- bâtiment projeté
- garages projetés
- accès projeté
- aménagements extérieurs projetés
- balcons projetés
- panneaux solaires photovoltaïques
- escaliers existants non cadastrés
- garage et couvert existants à démolir
- arbres à abattre